

DIVISION TAXIS ET OPÉRATEURS
45, Rue Aviateur Lebrix
13009 Marseille

Tél : 04/13/94/86/60

TRANSFERTS DE NOM DE LICENCE

Définition : Un transfert de nom est un acte administratif qui définit le transfert (cession) d'une autorisation de stationnement entre le démissionnaire (le titulaire actuel) et le cessionnaire (le futur titulaire). Cette décision est entérinée après l'avis de l'administration municipale sur la conformité des justificatifs fournis, par un arrêté du Maire notifié au nouveau titulaire.

CONDITION OBLIGATOIRE POUR TRANSFÉRER SON AUTORISATION

Avoir réalisé au minimum une activité effective et continue de 5 ans et produire à l'administration municipale les justificatifs prévus dans le Code des Transports.

PROCÉDURE



Les deux parties doivent être présentes aux deux rendez-vous

ÉTAPE 1

Envoyer, par mail, à l'adresse dcvp-rdv@marseille.fr, les documents obligatoires à l'élaboration de votre dossier.

DÉMISSIONNAIRE (SI PERSONNE PHYSIQUE)

- Lettre démissionnaire ci-jointe (annexe 1)
- INPI Extrait des Inscriptions datant de moins de 3 mois
- 5 avis d'imposition sur revenu portant sur une période d'exploitation effective et continue, avec mention des BIC

DÉMISSIONNAIRE (SI PERSONNE MORALE)

- Lettre démissionnaire (annexe 1)
- Assemblée Générale Extraordinaire précisant que les associés ont décidé d'autoriser la cession de la licence
- Kbis (mention « Activité Taxis » de moins de 3 mois)

-Pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS)

- *Certificat de Régularité Fiscale signé par le comptable pour conformité
- *Bilans comptables simplifiés. Le gérant doit fournir tous les bilans simplifiés pour les 5 dernières années depuis l'acquisition de la licence au nom de la société

-Pour les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu

- *5 derniers avis d'imposition sur le revenu avec mention des BIC

CESSIONNAIRE (SI PERSONNE PHYSIQUE)

- Lettre cessionnaire (annexe 2)
- Remplir annexe 3
- Carte Nationale d'Identité
- INPI Extrait des Inscriptions datant de moins de 3 mois (si déjà artisan)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les personnes hébergées fournir une attestation de l'hébergeant + photocopie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant + copie du justificatif de domicile)

Si conducteur :

- *Carte Professionnelle
- *Permis de conduire
- *Attestation de formation continue si plus de 5 ans dans la profession
- *Certificat d'aptitude à la conduite d'un taxi

CESSIONNAIRE (SI PERSONNE MORALE)

- Lettre cessionnaire (annexe 2)
- Statuts de la société mentionnant l'activité (objet social) taxi: **Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernées.**
Dans les statuts, il peut être précisé que la société va acquérir la licence taxi n° , dont la commune de rattachement est Marseille. Dans le cas contraire, cette mention sera inscrite dans la première assemblée générale.
- Annonces légales de la création de la société
- Kbis de moins de 3 mois sans activité puisque création de société
- Assemblée Générale précision l'acquisition de la licence taxi (si cela n'est pas mentionné dans les statuts)

Si gérant conducteur

- 1 photo d'identité (à fournir lors du rendez-vous de la signature définitive)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carte Professionnelle
- Certificat d'aptitude à la conduite d'un taxi
- Attestation formation continue si plus de 5 ans dans la profession
- Permis de conduire

CAS PARTICULIERS

Transfert suite à une procédure judiciaire

Prenez rendez-vous au 04 13 94 86 60 de la Division Taxis et Opérateurs, pour le dépôt du dossier et la signature du registre des transferts de nom.

-Dossier devant être déposé par le liquidateur ou mandataire judiciaire (présentation d'une pièce d'identité).

-Jugement provenant du Tribunal de Commerce ou d'Instance ayant prononcé la mise en liquidation judiciaire et désignant officiellement le liquidateur.

Pour le cessionnaire, les pièces sont identiques à celles énumérées ci-dessus

Transfert suite au décès du titulaire

Le ou les héritier(s) doit envoyer par mail à dcvp-rdv@marseille.fr :

- un acte de décès
- le certificat de notoriété délivré par le Notaire
- Carte d'identité du déposant
- Remplir lettre (annexe 4)

En cas d'enfants héritiers, rédiger les lettres de désistement, sur papier libre ou déposées chez le notaire, en faveur du conjoint survivant + photocopies recto-verso de leurs cartes d'identité.

Pour le cessionnaire, les pièces sont identiques à celles énumérées ci-dessus

ÉTAPE 2

Vous serez informé par mail de la conformité de votre dossier par la Division Taxis et Opérateurs où vous serez invité à contacter le secrétariat pour obtenir un rendez-vous pour la signature du registre des transferts de nom.

ÉTAPE 3

Vous serez informés par courrier et mail de la décision prise par l'administration municipale.

ÉTAPE 4

Prenez rendez-vous auprès de la Division Taxis et Opérateurs en téléphonant au 04 13 94 86 60 pour finaliser le transfert de nom et notifier l'arrêté au nouveau titulaire.

En parallèle **le démissionnaire** devra contacter le secrétariat au 04 13 94 86 60 afin d'obtenir l'autorisation de déplombage, au maximum **15 jours avant la signature définitive**.

Si le cessionnaire souhaite mettre en circulation immédiatement son véhicule après signature définitive, il devra transmettre par mail à dcvp-rdv@marseille.fr au préalable les documents suivants :

- La carte grise définitive
- L'assurance taxi
- Le contrôle technique taxi (sauf véhicule neuf)

Si les documents sont conformes, le secrétariat fixera un rendez-vous au guichet technique à la suite de la signature définitive.

ÉTAPE 5

Le jour de la signature définitive, les documents à fournir :

Transfert à personne physique

DÉMISSIONNAIRE	CESSIONNAIRE
-Dépôt de la fiche de dépose du compteur (fournie par l'installateur agréé) -Carnet de stationnement	- Présence obligatoire

Transfert à personne morale

DÉMISSIONNAIRE	CESSIONNAIRE
-Dépôt de la fiche de dépose du compteur (fournie par l'installateur agréé) -Carnet de stationnement	-Présence obligatoire

ÉTAPE 6

Mise en circulation du véhicule sur rendez-vous en contactant le secrétariat au 04 13 94 86 60 **du Lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h00, avec présentation du véhicule obligatoire.**

Il est à noter que les véhicules mis en circulation à l'usage taxi sur la commune de Marseille doivent avoir été homologués par l'administration municipale avant leur mise en circulation.

Pour la mise en circulation doivent avoir été transmis par mail à dcvp-rdv@marseille.fr les documents suivants :

- Attestation d'assurance du véhicule, portant la mention « Taxi »
- Carte grise
- Si véhicule d'occasion, un contrôle technique taxi devra être effectué (valable 1 an),
- Carte professionnelle en cours validité.



ATTENTION

Pour les nouveaux titulaires personne morale, une fois le véhicule mis en circulation, le gérant de la société devra renvoyer par mail dcvp-contact@marseille.fr un Kbis portant la mention « Activité Taxi »

LETTRE DU DÉMISSIONNAIRE

Marseille, le

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) M.....

Ou dûment représenté(e) par M.....

Ou Gérant de la Société.....

Adresse

Code Postal / Ville

déclare démissionner et mettre fin à l'exploitation de l'autorisation de stationnement n°..... dans le cadre
d'une cession à titre onéreux.

J'ai l'honneur, conformément au Code des Transports, de vous présenter un successeur pour l'exploitation de ladite
autorisation dont je suis titulaire, en la personne de :

M..... Prénom

Nom d'épouse

Adresse

Code Postal/Ville

Ou

M.....

Gérant de la Société

Siège social

Code Postal/Ville

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

SIGNATURE

LETTRE DU CESSIONNAIRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Marseille, le

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

M..... Prénom

Nom d'épouse

Adresse

Code Postal/Ville

ou

M.....

Gérant de la Société

Siège social

Code Postal/Ville

sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation de transférer à mon nom l'autorisation de stationnement n°
..... pour laquelle le titulaire actuel

M..... Prénom

Nom d'épouse

Adresse

Code Postal/Ville

Ou

M.....

Gérant de la Société

Siège social

Code Postal/Ville

est démissionnaire et me présente comme successeur.

Je suis titulaire de la carte professionnelle de chauffeur de taxi N°.....

depuis le

Ou

Je ne suis pas titulaire de la carte professionnelle de chauffeur de taxi

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

SIGNATURE

ÉTAT CIVIL DU CESSIONNAIRE
ET DÉCLARATION DE NON EMPLOYÉ
DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nom
Prénom
Date de naissance
Lieu de naissance
Nom-Prénom du père
Nom-Prénom de la mère

Situation de famille : Célibataire- Marié(e) – Autres :

Enfants :

Nom(s)-Prénom (s)	Date et lieu de naissance
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

M.....

certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur
ce document

Date

Signature

LETTRE DÉMISSIONNAIRE CAS DE DÉCÈS

Marseille, le

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

M..... Prénom

Nom d'épouse

Héritier(e) de M

Décédé(e) leTitulaire de l'autorisation de stationnement n°.....

déclare :

-me présenter comme successeur de l'autorisation de stationnement n°.....(*)

-de vous présenter, dans le cadre d'une cession à titre onéreux, conformément au Code des Transports, un successeur en la personne de (*):

M..... Prénom

Nom d'épouse

Adresse

Code Postal/Ville

Ou

M.....

Gérant de la Société

Siège social

Code Postal/Ville

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

SIGNATURE

(*))Barrer la mention inutile

ACTE DE CESSION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE
--

Ce documents est à déposer à votre Centre des Impôts avec une copie de l'arrêté de transfert

Je ou nous, soussigné(s)

M.....

OU gérant(s) de la société

Adresse

Code Postal/Ville

déclare la cession de mon autorisation de stationnement sur la commune de Marseille N°..... à :

M.....

OU gérant(s) de la société

Adresse

Code Postal/Ville

Le montant de la cession, déclaré sur le registre public, est de

Fait à Marseille, le

Signature du démissionnaire

Signature du cessionnaire